

Conférence des Etats Parties (COSP) à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD) New York 10-12 juin 2014

- Introduction

La 7^{ème} session de la « Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD) » s'est déroulée du 10 au 12 juin inclus au siège des Nations Unies à New York. La délégation belge était composée de 4 membres :

- Pour le mécanisme de coordination interfédéral (SPF Sécurité sociale) : Greet van Gool
- Pour le point focal de la Flandre (Gelijke Kansen in Vlaanderen) : Han de Bruijn
- Pour la société civile (BDF) : Gisèle Marlière et Pierre Gyselincx.

- Ordre du jour

Différents points figuraient à l'ordre du jour, dont le débat général, lors duquel les différents Etats Parties et les ONG ont pu faire une déclaration. Plus de 90 orateurs étaient inscrits pour participer à ce débat. Le taux élevé de participation des états contractants et de la société civile est révélateur de l'importance qui est accordée à la COSP.

Le 10 juin, 9 personnes ont été choisies parmi 23 candidats pour être membres du Comité des droits des personnes handicapées. Theresia Degener (Allemagne) et Stig Langvad (Danemark), qui faisaient déjà partie du Comité, ont notamment été réélus pour quatre ans. Pour de plus amples informations sur le Comité et ses membres :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/Elections2014.aspx>

Le 11 juin, deux tables rondes ont été organisées :

- Table ronde 1, dont le thème était l' « *Incorporation des dispositions de la CRPD dans le programme de développement de l'après-2015* » (<http://www.un.org/disabilities/documents/COP/COP7/CRPD.CSP.2014.2.E.pdf>).
- Table ronde 2, dont le thème était « *Implémentation et monitoring au niveau national* » (<http://www.un.org/disabilities/documents/COP/COP7/CRPD.CSP.2014.3.E.pdf>).

Le 12 juin, un panel informel a eu lieu (« Jeunes handicapés » -

<http://www.un.org/disabilities/documents/COP/COP7/CRPD.CSP.2014.4.E.pdf>) et il a été débattu de la mise en œuvre de la UNCRPD par les Nations Unies.

Plusieurs manifestations parallèles ont été organisées durant ces trois jours. Enfin, la COSP a décidé des éléments suivants :

- La 8^{ème} session de la COSP aura lieu du 9 au 11 juin 2015 ;
- Six réunions seront organisées, réparties sur trois journées entières ;
- Il sera demandé au Secrétaire général de transmettre le rapport de la COSP à l'ensemble des parties contractantes et des observateurs.

- L'apport de la Belgique à la Conférence

Comme les années précédentes, la Belgique a participé activement à la Conférence et notre pays a fait une déclaration (<https://papersmart.unmeetings.org/media2/3501026/belgiumdoc.pdf>), qui a notamment souligné l'importance du dialogue constructif qui aura lieu en septembre 2014 à Genève sur base du questionnaire que le Comité a rédigé dans le cadre du premier rapport introduit par la Belgique en juillet 2011. La Belgique a en outre fait état de la réforme du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, qui avait été désigné comme mécanisme indépendant, en Centre interfédéral pour l'égalité des chances. En guise de conclusion, la Belgique a signalé l'importance de la participation de la société civile, qui est l'un des principes de base de la UNCRPD. Cette déclaration a également porté sur les contributions de la Belgique à l'agenda post 2015 et à l'application de la UNCRPD en Belgique.